

<http://www.filièresport.com/tag/sport-sante/>

Biarritz se lance dans le sport sur ordonnance

Après Strasbourg, Blagnac et Château-Thierry, la ville de Biarritz lance à son tour une expérience pilote de prescription médicale d'activité physique et sportive. Mais le programme va plus loin que les tests précédents en visant, non pas les malades, mais les personnes trop sédentaires.

Orchestré par l'association Biarritz Sport Santé (BSS), le programme vise en effet « *la prévention primaire, c'est-à-dire qu'elle s'adresse à des gens en bonne santé pour essayer de traiter ou prévenir la sédentarité* », a expliqué le professeur Gérard Saillant, président de BSS, ce 19 mai lors d'une présentation du programme au siège parisien du Groupe Pasteur Mutualité, partenaire de l'opération. Concrètement, il reviendra aux médecins, de proposer à ceux de leurs patients qui en auraient besoin, un « *parcours d'activités physiques* ».

Une chaîne continue du médecin à l'association sportive

Ce parcours commence par la remise d'un podomètre et d'un "Pass'Sport Santé" au patient, qui lui permettra d'établir un bilan d'activité au bout d'une semaine, sous forme d'un entretien d'évaluation avec le médecin. Ce dernier pourra ensuite orienter le patient vers une activité libre ou en club, précédée si besoin par un entretien de 1h30 avec un éducateur médico-sportif employé par BSS et chargé d'établir un programme sportif adapté, d'une durée de 12 semaines. Les programmes sont mis en œuvre par des associations sportives partenaires. Le système repose ainsi sur une chaîne continue du médecin au club de sport, dont tous les intervenants, corps médical compris, ont reçu une formation ad hoc.

Des partenaires privés en première ligne

Une trentaine de médecins se sont portés volontaires pour participer au projet. Ils reçoivent une rémunération de 25 € pour l'entretien d'évaluation de sédentarité. Le patient s'acquitte de son côté d'une participation de 10 € auprès de l'association sportive, qui reçoit par ailleurs de BSS un forfait de 50 € par participant. A noter que le programme est très largement financé par des partenaires privés, tels Pasteur Mutualité ou encore Chèque Santé (qui gère le porte-monnaie électronique du système tout en soutenant financièrement le programme).

Premier bilan dans six mois

Cette expérience pilote, qui pourrait atteindre 250 à 500 bénéficiaires, sera menée pendant six mois avant de faire l'objet d'une évaluation. Elle est suivie avec intérêt par la Commission Santé du CNOSE et par Valérie Fourneyron, médecin, ex-secrétaire d'Etat aux Sports et députée, qui vient de faire inscrire dans le projet de loi Santé en cours d'examen au Parlement, le développement de la pratique régulière d'activités physiques et sportives comme un des outils de la politique de santé.